

Procédure file

Informations de base	
NLE - Procédures non législatives	2016/0055(NLE)
Phase préparatoire au Parlement	
Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole Voir aussi 2004/0176(AVC)	
Sujet 6.40.04.06 Relations avec les pays d'Asie centrale	
Zone géographique Tadjikistan	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		
	Commission au fond précédente		
	AFET Affaires étrangères		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement		
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour avis précédente		
	DEVE Développement		
	INTA Commerce international		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires étrangères	3462	12/05/2016

Evénements clés			
26/02/2016	Document préparatoire	COM(2016)0091	Résumé
12/05/2016	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2016/0055(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 2004/0176(AVC)

Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 209-p1; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207
Étape de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation

Document annexé à la procédure		COM(2016)0088	26/02/2016	EC	
Document annexé à la procédure		COM(2016)0090	26/02/2016	EC	
Document préparatoire		COM(2016)0091	26/02/2016	EC	Résumé

Accord de partenariat et de coopération CE/Tadjikistan: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Tadjikistan, d'autre part a été signé à Bruxelles le 11 octobre 2004 et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2010. Conformément à son acte d'adhésion, la Croatie adhère aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen d'un protocole à ces accords.

CONTENU : la proposition constitue l'instrument juridique pour la conclusion d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Par le protocole proposé, la Croatie serait intégrée dans l'accord en tant que partie contractante et l'UE s'engagerait à fournir la version faisant foi de l'accord en langue croate. La Commission invite le Conseil à conclure le protocole au nom de l'Union européenne et de ses États membres.